



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE
DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT



TOUS SOLIDAIRES,
TOUS BÉNÉFICIAIRES

RAPPORT ANNUEL 2017

annus mirabilis







Son Excellence Joseph KABILA KABANGE
Président de la République Démocratique du Congo



SOMMAIRE



MOT DU CHARGE DE MISSION DE LA CNSSAP	6
1. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE NATIONAL	9
2. FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES	13
3. PRESENTATION DE LA CNSSAP	21
4. FOCUS SUR LE MANAGEMENT	23
5. DISPOSITIF DE MANAGEMENT DES RISQUES	29
6. ACTIVITES DE LA CNSSAP	37
7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET CAPITAL HUMAIN	43
8. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS	51
9. PERSPECTIVES D'AVENIR	65





**TOUS SOLIDAIRES,
TOUS BÉNÉFICIAIRES**

MOT DU CHARGE DE MISSION

Lorsque l'avant-midi du 22 octobre 2016, nous étions appelé à conduire et à piloter le processus d'opérationnalisation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP), nous avons choisi, conscient de la lourde responsabilité nous confiée, de placer ce privilège sous le signe de la pensée mobilisatrice de Benjamin Franklin : « la diligence est la mère de la bonne chance ». Il fallait une mobilisation tous azimuts, un important travail de planification pour commencer à bâtir une Caisse de retraite viable, utile et efficace. 2017 faisait donc la promesse d'être l'année de tous les défis, l'année du sprint, en même temps celle d'une course de fond qui exige de vous de l'endurance, de la diligence. De nouvelles opportunités profilaient, mais avec elles des vicissitudes. Oui, les défis ont été nombreux en 2017. Les attentes aussi.

La CNSSAP a été créée, en décembre 2015, pour porter la réforme de l'institution d'un nouveau régime de sécurité sociale, financé par les cotisations et distinct du budget de l'Etat. Ce nouveau régime mis en place au profit des agents publics et de leurs familles a pour but d'offrir à ces derniers plus de décence et de tranquillité au moment de la retraite, et une meilleure protection contre les risques sociaux. Comme toute réforme, son cycle de mise en œuvre a eu la forme d'une courbe sigmoïde, et est passé naturellement par une zone creuse, une zone de remise en cause, de résistance, dont il fallait réussir à négocier la sortie. L'histoire nous enseigne qu'une des conditions de réussite d'une réforme est d'arriver à constituer une coalition autour d'elle. C'est l'occasion de rendre hommage à tous les partenaires qui ont accompagné stratégiquement, financièrement et techniquement le processus d'opérationnalisation de la CNSSAP, dans cette zone creuse. En plus du Gouvernement, nous pensons à la Banque mondiale, à travers le Projet de réforme et rajeunissement de l'Administration publique (PRRAP), et à l'Intersyndicale nationale de l'Administration publique (INAP).

Fort de ces accompagnements, et en essayant de faire diligence, la feuille de route que nous nous sommes assignée prévoyait pour 2017 de doter la CNSSAP de principaux textes réglementaires et de tous les manuels des procédures, de lancer toutes les activités métiers liées à la branche des pensions (immatriculation, recouvrement des cotisations, paiement des prestations), de recruter et de former le premier personnel, de doter l'institution d'une infrastructure physique et informatique moderne et d'un système d'information performant. Cela ressemblait beaucoup à un défi insurmontable, devant être relevé dans un environnement macroéconomique national en convalescence, marqué par un tassement de la croissance et un fort resserrement budgétaire.



En dépit des soubresauts et face aux exigences de la mission confiée à notre institution, 2017 a été une année prolifique. L'année de grands premiers pas, des lancements et de grandes réalisations. Le nouveau régime, reposant sur un système financier par répartition, a été construit et compte à ce jour 166.016 cotisants pour un montant total de cotisations mensuelles, part ouvrière, de CDF 529.020.647. Un système d'information performant a été érigé et a permis à la CNSSAP de démarrer son métier sur un processus totalement dématérialisé. Environ 800 agents publics admis à la retraite en 2017 ont été immatriculés à la CNSSAP et dotés d'une carte de sécurité sociale. Tous les manuels des procédures techniques, financières et comptables, de l'administration générale, du contrôle interne ont été élaborés, validés et sont en cours d'implémentation. Le premier siège et une première agence provinciale, au faîte de la modernité, ont été inaugurés. L'histoire de cette Caisse se souviendra de 2017 comme étant son annus mirabilis, au regard de l'ampleur et de la quantité du travail abattu en une année.

Le présent rapport est un compte rendu des problèmes rencontrés, des défis relevés et des réalisations de 2017. Il présente aussi quelques perspectives car le nouveau régime qui a été lancé a encore besoin de se stabiliser, de s'étendre et d'amorcer sa phase de croissance. Cela devra se faire dans un dialogue ouvert et franc avec l'Etat-propritaire qui est garant des équilibres financiers de la jeune Caisse, eux-mêmes fortement liés aux cotisations et autres apports financiers de l'Etat-employeur. Ces obligations sociales de l'Etat envers la Caisse ne sauraient être substituées ni reportées sans mettre en péril l'avenir des retraites promises aux agents publics. Le dialogue devra également être maintenu avec les représentants des agents publics cotisants et des bénéficiaires, au regard desquels la Caisse a un devoir de redevabilité en contrepartie de la responsabilité fiduciaire qui est la sienne. Ce dialogue permanent avec les partenaires sociaux est essentiel pour établir un climat de confiance et s'assurer du soutien de ces derniers.

En péroration, je tiens à remercier l'ensemble du personnel, staff et consultants CNSSAP, pour son dévouement, son dynamisme et son ardeur au travail. Mon souhait et mon engagement : « ad maiora », vers de plus grandes choses ! Pour cela, il faudra faire du temps, cette rareté absolue, notre meilleur allié. Il faudra maintenir la dynamique de 2017 et se souvenir de faire diligence en tout temps. Car le temps est l'unique ressource non stockable et non renouvelable. En outre, toute l'équipe CNSSAP, les managers et le personnel, devra rester mobilisée autour des valeurs portées et défendues par notre institution : la transparence, le respect, l'intégrité, le professionnalisme et l'excellence.

Ce premier rapport d'activités est l'expression de cette transparence, du respect et du devoir de redevabilité de la CNSSAP vis-à-vis de sa clientèle, de ses partenaires et de l'opinion nationale.

**EN DÉPIT DES SOUBRESAUTS ET FACE
AUX EXIGENCES DE LA MISSION CONFIEE
À NOTRE INSTITUTION, 2017 A ÉTÉ UNE
ANNÉE PROLIFIQUE. L'ANNÉE DE GRANDS
PREMIERS PAS, DES LANCEMENTS ET DE
GRANDES RÉALISATIONS.**





Mes **cotisations**,
au régime de
la **CNSSAP**
me **garantissent**
un **niveau de**
vie décent
au moment
de la **retraite**
à moi
et ma famille.



TOUS SOLIDAIRES,
TOUS BÉNÉFICIAIRES



Ministère de la Fonction Publique



BANQUE MONDIALE



CMRAP - PRRAP

RAPPORT ANNUEL 2017



1. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE NATIONAL



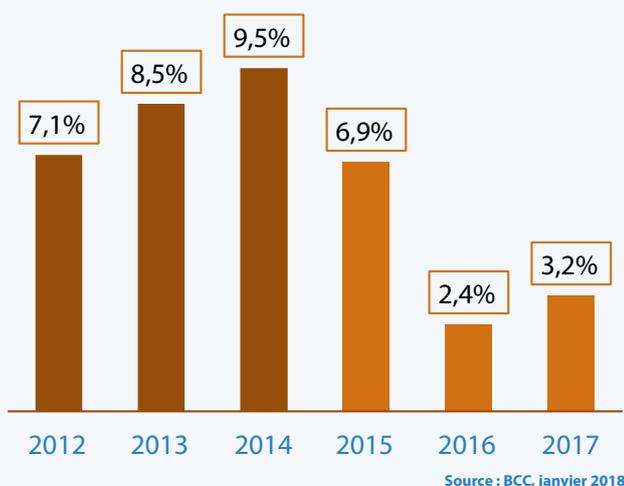
En 2017, en dépit d'une faible tendance à la relance, l'économie congolaise est restée aux prises avec les effets néfastes d'une conjoncture internationale peu favorable et des contrechocs de la baisse des cours de principaux produits d'exportation intervenue l'année d'avant.

Au plan du secteur réel, la croissance a repris mais demeure atone et loin en dessous de son niveau des années antérieures. Elle s'est située à 3,2% en 2017 contre 2,4% en 2016, 6,9% en 2015 et 9,5% en 2014. Les principaux moteurs de la croissance, à l'instar du secteur extractif et du commerce, sont dans une reprise timide. La confiance des chefs d'entreprise, principalement ceux des secteurs porteurs traditionnels (mines, construction, services), est au bas niveau et leurs opinions défavorables sur les perspectives à court terme. En effet, le baromètre de la conjoncture a atteint en décembre 2017 son niveau le plus mauvais depuis janvier 2012, soit -14,3%.

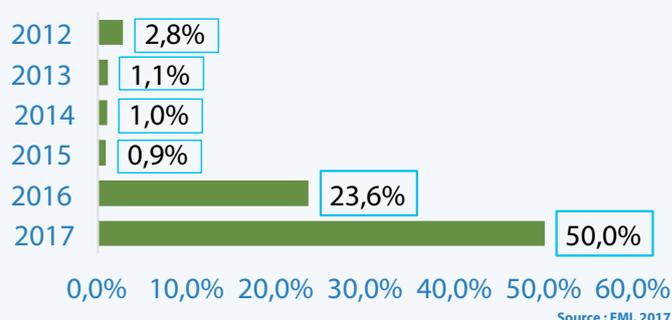
Le marché des biens et services a poursuivi son emballement en 2017. L'inflation est passée à 50%, venant de 24% en 2016 et 0,9% en 2015.

Évolution de quelques indicateurs du secteur réel

Graphique 1 : Croissance du PIB réel



Graphique 2 : Taux d'inflation, fin période



Graphique 3 : Baromètre de la conjoncture



S'agissant du secteur des finances publiques, le budget exécuté en recettes a augmenté de 25% en nominal comparativement à l'année 2016. Les recettes publiques se sont chiffrées à CDF 4.552,8 milliards en 2017 contre CDF 3.655,3 milliards en 2016. Malheureusement, en termes réels, cette augmentation a eu lieu dans un contexte de frémissement du taux de change, lequel s'est déprécié de 23% au cours de la même période. Toutefois, les opérations financières de l'Etat au 31 décembre 2017 ont pu afficher un solde positif de CDF 56,5 milliards.

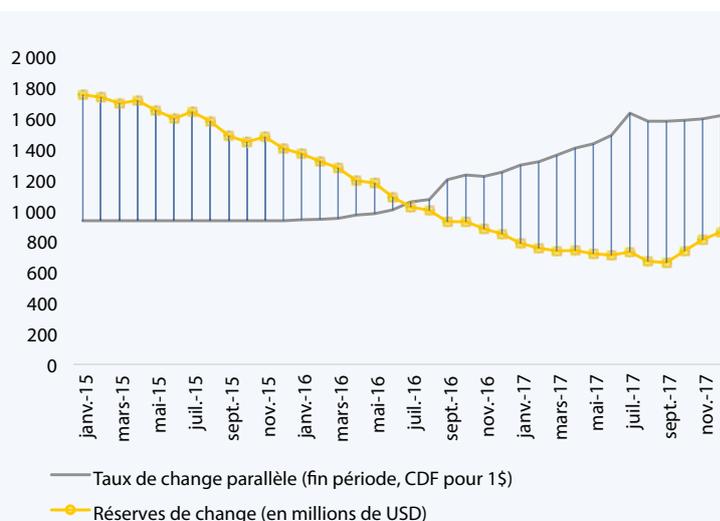
Au plan du secteur extérieur et monétaire, le taux de change a été moins volatile grâce à une meilleure maîtrise des dépenses publiques et une politique monétaire souple. En dépit des mesures prises pour agir sur la volatilité et le niveau du taux de change, la dépréciation du CDF s'est poursuivie. Au parallèle, la parité est passée de CDF 1.250,1 pour 1 USD en décembre 2016 à CDF 1.615,5 pour 1 USD à fin 2017. Les réserves de change, quant à elles, ont légèrement augmenté à USD 858,7 millions, représentant 3,8 semaines d'importations, contre USD 845,4 une année auparavant, soit 3,7 semaines d'importations. Cependant, elles restent à un niveau faible, limitant la capacité d'intervention de l'autorité monétaire sur le marché de change.

Tableau 1 : Situation des finances publiques (2016-2017, en milliards de CDF)

Indicateur	2016	2017
Recettes publiques	3.655,3	4.552,8
Dépenses publiques	4.137,6	4.496,3
Solde budgétaire	-482,3	56,5

Source : BCC, janvier 2018

Graphique 4 : Evolution du taux de change et des réserves de change (2015-2017)



Source : BCC, janvier 2018





POUR NOUS,
LE TRAVAIL, L'ORDRE
ET LA PONCTUALITÉ
SONT UNE MALADIE
CHRONIQUE, INCURABLE,
CONTAGIEUSE ET PROGRESSIVE.

Adapté de St Jérôme

TOMBOLA MUKE
Chargé de Mission

NOS VALEURS (TWPE)

TRANSPARENCE
RESPECT
INTEGRITÉ
PROFESSIONNALISME
EXCELLENCE



2. FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES



2.1. Faits marquants 2017



Discours inaugural du Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique



Visite des installations

29 mars 2017 : Inauguration de la première agence provinciale de la CNSSAP

L'aménagement de l'Agence provinciale de la CNSSAP a été financé par le 1er fonds d'investissement mis à la disposition de la Caisse par le Trésor public.



Façade de l'Agence provinciale de Kinshasa, (Croisement des avenues des Huileries et Mont des arts dans la commune de la Gombe)

05 juin 2017 : Formation d'un mois organisée en faveur du premier personnel recruté

Le premier contingent du personnel de la CNSSAP a été recruté sur concours par le Bureau Central de Coordination (BCECO). A l'issue du processus du recrutement, il a été bénéficiaire d'une formation d'un mois sur la sécurité sociale, les métiers d'une caisse de retraite et le système d'information de la CNSSAP.



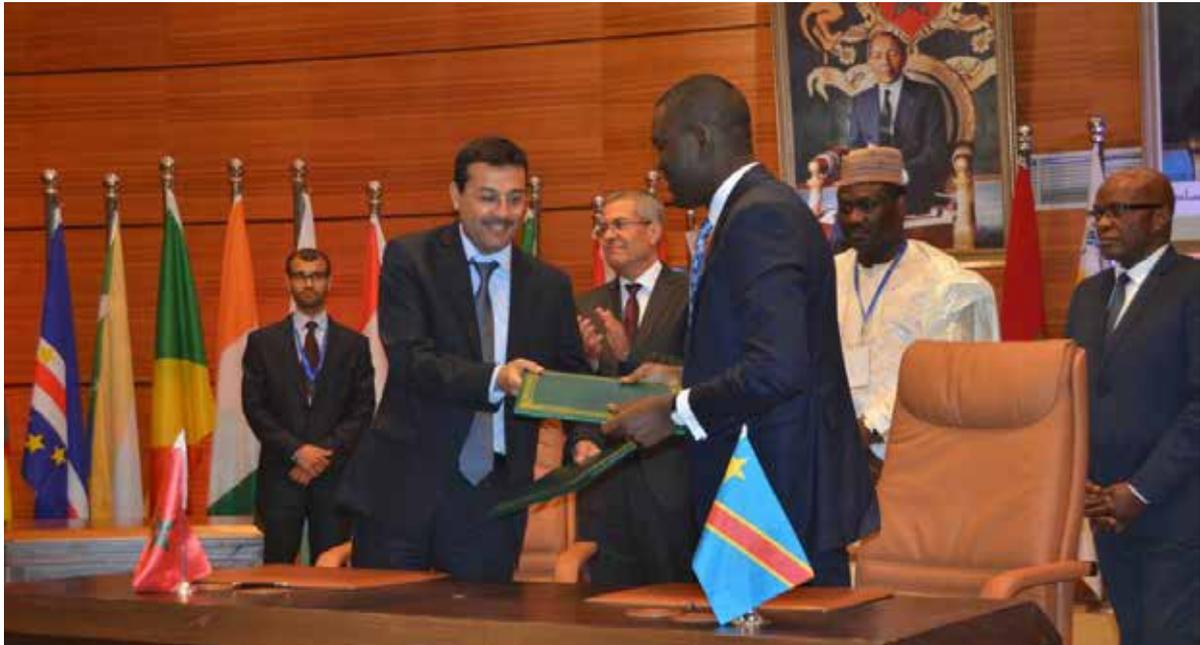
Séance de formation du personnel



Remise des brevets de formation

05 juillet 2017 : Signature de la convention de partenariat entre la CNSSAP et la Caisse Marocaine des Retraites (CMR)

La convention conclue entre les deux Caisses a pour objet d'assurer le renforcement des capacités et le partage d'expériences dans de nombreux domaines de collaboration, notamment dans la gestion technique de la retraite, dans la gestion financière et comptable mais également la conduite des études actuarielles en passant par la gestion des réserves et de placements.



Échange des signataires de la convention

11 juillet 2017 : Signature par les Ministres du Budget, de la Fonction publique et des Finances de la note circulaire interministérielle relative aux modalités de retenue sur les rémunérations des agents de carrière des services publics de l'Etat et de leur versement à la CNSSAP



15 juillet 2017 : Signature par le Ministre de la Fonction publique des arrêtés portant modalités d'immatriculation au régime de la CNSSAP et fixant les modalités d'octroi des prestations dans le cadre de ce régime



17 juillet 2017 : Signature des premiers contrats d'objectifs et de performance

Le personnel recruté et formé a été soumis aux contrats d'objectifs et de performance devant permettre le suivi et l'évaluation des indicateurs de performance définis pour chaque poste et des livrables attendus, au cours de la période probatoire fixée à six mois.



Contresigning du contrat d'objectifs et de performance

23 juillet 2017 : Première réunion du Comité de gestion de la CNSSAP

La première réunion du Comité de gestion a eu lieu le 23 juillet 2017. Il est un cadre d'orientation et de décision de l'institution. Il se réunit chaque lundi à 07h30' en session ordinaire, et en session extraordinaire chaque fois que les enjeux l'exigent.



Une des réunions du Comité de gestion

29 août 2017 : Lancement des opérations d'immatriculation au régime de la CNSSAP

Le premier métier de la CNSSAP a été lancé par le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique à l'Agence provinciale de la CNSSAP. Le processus d'immatriculation qui permet à la CNSSAP d'identifier ses assujettis en leur attribuant un numéro d'immatriculation unique, a amorcé l'opérationnalisation du métier de la CNSSA.



Présentation de la première carte de sécurité sociale imprimée

10 novembre 2017 : Démarrage des retenues des cotisations

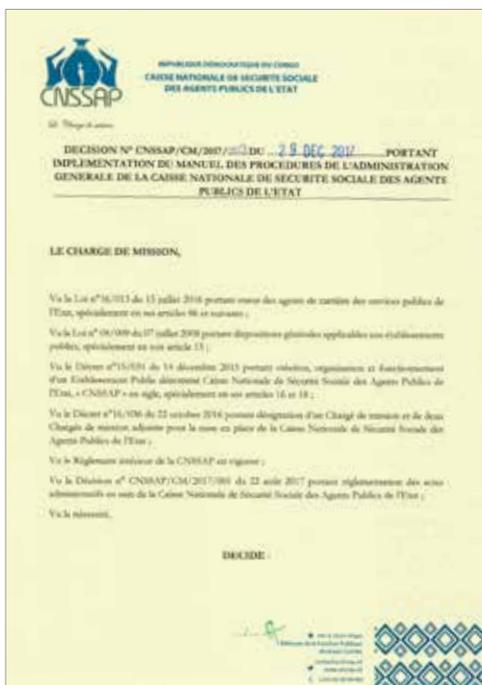
Le régime de la CNSSAP fonctionne sur base des cotisations recouvrées auprès des agents publics et de l'Etat-employeur. L'effectivité des retenues à la source des cotisations a marqué l'opérationnalisation du deuxième métier de la CNSSAP.

14 décembre 2017 : Inauguration du siège provisoire de la CNSSAP

Le siège provisoire de la CNSSAP est doté de 17 bureaux réfectionnés offrant de meilleures conditions de travail, au bâtiment administratif de la Fonction publique.



Coupure du ruban symbolique par Leurs Excellences les Ministres d'Etat, de la Fonction publique et du budget ainsi que le Chargé de mission



29 décembre 2017 : Validation du manuel des procédures de l'administration générale

Le manuel des procédures de l'administration générale de la CNSSAP est constitué de cinq volumes dont les procédures administratives et juridiques, les procédures des ressources humaines, celles des moyens généraux, celles de l'informatique ainsi que celles de la communication.

30 décembre 2017 : Validation du manuel de gestion des risques

Le manuel de gestion des risques comporte deux volumes, le dispositif général de la gestion des risques ainsi que la cartographie des risques par processus. Les risques identifiés par processus sont au nombre de 144.

30 décembre 2017 : Réunion bilan du Comité de gestion

La dernière réunion du Comité de gestion de la CNSSAP a parcouru le taux de réalisation des recommandations et activités prévues pour l'année 2017. Il en est ressorti que ce taux s'élève à 99%. D'autres faits marquants de l'année ont également été évoqués.



Dernière réunion 2017 du comité de gestion





Campagne de communication via les bus Transco brandés
Thème : Immatriculation



Campagne de communication via les bus Transco brandés
Thème : Cotisation

2.2. Chiffres clés

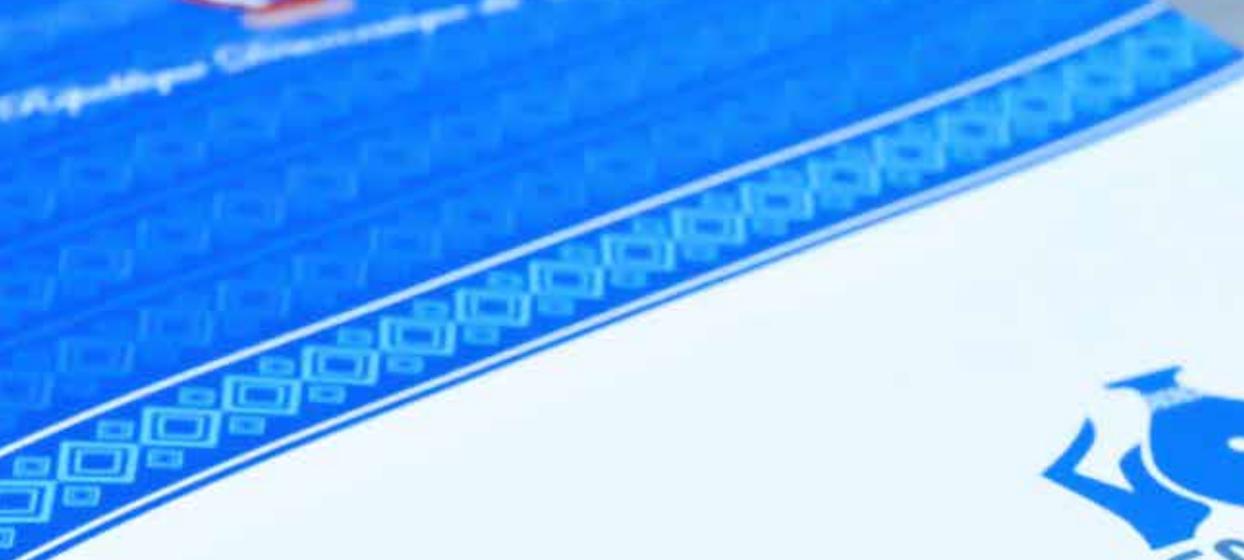
Immatriculation	
Nombre de retraités	921
Nombre de retraités immatriculés	790
Nombre de cartes de sécurité sociale délivrées	753
Cotisations au 4ème trimestre 2017	
Taux de cotisation	9%
- Part salariale	3%
- Part patronale	6%
Effectifs des Agents cotisants	166 016
	En CDF
Cotisations perçues	1 587 061 941
Cotisation mensuelle moyenne par fonctionnaire	3 187
Cotisation moyenne de l'Etat par fonctionnaire	-
Prestations (demande des pensions)	
Nombre de dossiers reçus	334



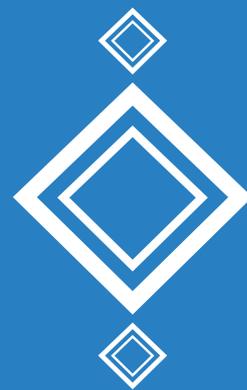
1.000.000



Le Québec Gouvernement du Québec



TOUS SOLIDAIRES
TOUS BÉNÉFICIAIRES



3. PRESENTATION DE LA CNSSAP



La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des agents publics de l'Etat est un établissement public à caractère administratif et social ayant pour objet l'organisation et la gestion des prestations de sécurité sociale en faveur des agents publics de l'Etat ainsi que de leurs familles. Elle a été créée par le Décret n°15/031 du 14 décembre 2015 pour gérer deux branches de sécurité sociale au profit des agents publics : (i) la branche des pensions (vieillesse, invalidité, survivants) et (ii) la branche des risques professionnels (accident de travail, maladie professionnelle). Son opérationnalisation a démarré avec la branche des pensions.

Pour l'année 2017, seuls les agents publics de carrière ont été la catégorie assujettie au régime de la CNSSAP, conformément à la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat.

Dans le cadre de son opérationnalisation, elle s'est dotée d'une direction stratégique coulée sous forme de vision, mission, objectifs stratégiques et valeurs déclinés comme suit :

Vision

La vision des dirigeants est de « faire de la CNSSAP une institution de sécurité sociale des agents publics de référence en Afrique, et le premier investisseur institutionnel en République Démocratique du Congo ».

Mission

La CNSSAP a pour mission, conformément aux textes la créant, « d'offrir aux agents publics de l'Etat et à leurs familles des prestations de sécurité sociale sur la base des cotisations recouvrées auprès de ces derniers et de l'Etat et de contribuer, à terme, au développement économique et social du pays ».

Objectifs stratégiques

La CNSSAP se fixe pour objectifs stratégiques de : (i) préparer et lancer les activités de la CNSSAP d'ici 2017 ; (ii)

stabiliser et de consolider les opérations de la CNSSAP d'ici 2019 ; et (iii) développer et étendre les activités de la CNSSAP de 2020 à 2030.

Valeurs

Des valeurs fondamentales guident les employés et les gestionnaires dans toutes leurs relations avec les clients, les partenaires et les collègues. Ces valeurs sont regroupées en cinq mots : **Transparence-Respect-Intégrité-Professionalisme-Excellence (TRIPE)**.

(i) La transparence : La CNSSAP prend les décisions administratives toujours conformément à des procédures transparentes, simples et compréhensibles, tout en veillant à la responsabilité. De même, la CNSSAP agit toujours en toute transparence financière.

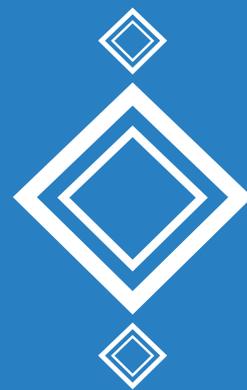
(ii) Le respect : La CNSSAP traite avec égard ses assurés, ses partenaires et les collègues de travail. A cet effet, elle est à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes et elle les considère dans la prise de décision. Elle est aussi reconnaissante de leur contribution.

(iii) L'intégrité : La CNSSAP agit de manière intègre et de façon à honorer ses engagements envers ses assurés, ses partenaires et les collègues de travail, afin de mériter et de préserver leur confiance.

(iv) Le professionnalisme : La CNSSAP veille constamment au renforcement et à actualisation des connaissances de ses employés et au raffinement de leurs compétences qui sont nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches et à l'amélioration de leur rendement et leur productivité. Pour ses employés, la CNSSAP assure des conditions de travail motivantes, participantes et stimulantes.

(v) L'excellence : La CNSSAP veille à la qualité des services qu'elle rend. A cet effet, elle traite ses assurés avec le soin réservé aux partenaires, dans une approche privilégiant la satisfaction du client. Les collègues de travail qui excellent sont primés pour créer l'émulation et favoriser une culture d'innovation.





4. FOCUS SUR LE MANAGEMENT



4.1. Composition du management

Le management de la CNSSAP est formé d'un **Chargé de mission** et de **deux Chargés de mission adjoints** : l'un en charge des questions techniques et financières et l'autre en charge des questions administratives et juridiques.



En 2017, le management a été appuyé par une mission d'assistance technique financée par la Banque mondiale, à travers le PRRAP, et composée de (d') :

Un consultant international spécialiste en réforme des régimes de retraite ;

Trois consultants nationaux : l'un spécialiste en informatique et système d'information, l'autre spécialiste en gouvernance et gestion financière et le troisième spécialiste en communication et marketing.

4.2. Style de management

Le management traduit sa vision à travers un dispositif de gestion collégiale matérialisé par la mise en place des différents organes de gestion axés sur les résultats et la performance.

4.3. Organes de gestion

Dans son processus décisionnel et son pilotage, le management s'est appuyé sur les organes ci-après en 2017 :

- ▶ **Comité de gestion** : organe clé de gestion du management. Il est un cadre participatif de planification, d'organisation, de consultation et d'analyse pour fin de prise de décisions opérationnelles dans la conduite sans faille des activités en vue d'atteindre les objectifs institutionnels à partir des moyens disponibles. Il est composé de toutes les fonctionnalités de la CNSSAP.
- ▶ **Comité technique de suivi du recouvrement des cotisations et contributions dues à la CNSSAP** : organe destiné à appuyer la CNSSAP dans le recouvrement des ressources financières allouées au régime de sécurité sociale géré par elle. Il est composé des experts de la CNSSAP, de la tutelle et des divers partenaires.
- ▶ **Comité de suivi du système d'information** : organe ayant pour mission le suivi et évaluation du système d'information de la CNSSAP. Il est composé des informaticiens et des agents affectés dans le métier.
- ▶ **Comité de suivi de la performance** : organe chargé du suivi des objectifs et de la performance des agents et cadres de la CNSSAP en vue de son développement. Il est composé du Chargé de mission adjoint en charge des questions administratives et juridiques (Président), du Chargé de mission adjoint en charge des questions techniques et financières et du Chargé des ressources humaines.
- ▶ **Réunion staff/Agence** : cadre participatif d'organisation, de consultation et d'analyse des activités réalisées au sein de l'Agence. Il est composé de l'ensemble du personnel de l'Agence.



KAYOMBO NTUMBA Ursule
Chef d'Agence



MIHIGO MATABARO David
Chargé de prestations



MAVITA MUKWANGA Yannick
Assistant du Chargé de mission



TIBAMWENDA ASIMWE Gratien
Chargé des ressources humaines

Membres du comité de gestion



KANIKI DAN
Chargé de communication



TSHOMBA WANGOY Lambick
Responsable des finances et comptabilité



KILONGO FAILA Joan-Sonia
Chargée de contrôle interne

4.4. Principales réalisations du management

4.4.1. Réalisations du comité de gestion



Le Comité de gestion est l'organe clé par lequel les grandes activités de la CNSSAP sont minutieusement suivies et évaluées. Il se réunit chaque lundi à 07h30' en session ordinaire. Au total, entre juillet et décembre 2017, le Comité de gestion a tenu 38 réunions en 2017 dont 23 ordinaires et 15 extraordinaires.

En effet, depuis sa mise en place au mois de juillet 2017, le Comité de gestion a retenu 126 recommandations avec un taux de réalisation global de 99,5% au 29 décembre 2017. Pour les 15 réunions extraordinaires, 13 ont été consacrées à la validation des manuels des procédures et autres documents de gestion.

On peut noter les documents suivants ayant été va-

lidés par ce comité :

► Dans le domaine du management :

Charte du Comité de gestion ;
Feuille de route CNSSAP 2017-2019 ;
Programme d'activités et budget CNSSAP 2018.

► Dans le domaine du métier :

Manuel des procédures techniques en trois volumes (immatriculation, recouvrement des cotisations et prestations).

► Dans le domaine de support :

Manuel des procédures de l'Administration générale en cinq volumes (procédures administratives et juridiques, procédures RH, procédures des moyens généraux, procédures de communication et procédures informatiques) ;
Manuel des procédures financières et comptables en trois volumes (procédures d'organisation financière et comptable, contenu et fonctionnement des comptes, modèle des états financiers et instruments de gestion).

► Dans le domaine du contrôle de gestion :

Manuel de gestion des risques en deux volumes (dispositif général des risques et cartographie des risques par processus) ;
Manuel d'audit interne : les travaux ont été réalisés en 2017 mais sa validation est prévue en 2018.

4.4.2. Indicateurs de performance

Dans l'évaluation de la performance du Comité de gestion, trois indicateurs ont été retenus dont deux pour les réunions ordinaires et un pour les réunions extraordinaires du Comité de gestion.

(1) Indicateurs des réunions ordinaires

-Taux global de réalisation des recommandations en fin décembre 2017 : cet indicateur a permis de constater le niveau de réalisation des recommandations du Comité de gestion tout au long de l'année 2017.

-Taux global de réalisation des recommandations dans le délai (Efficacité hebdomadaire), en tant qu'indicateur permettant de juger du niveau de réalisation des recommandations du Comité de gestion dans le délai hebdomadaire fixé.

(2) Indicateur des réunions extraordinaires

Comme signalé ci-haut, un seul indicateur a été retenu pour mesurer la performance des réunions extraordinaires du Comité de gestion, à partir du nombre des manuels ou des dossiers importants validés en 2017.

(3) Statistiques

Tableau 2 : Total des réunions du Comité de gestion

Réunions	Nombre des réunions en 2017	Nombre moyen mensuel
Ordinaires	23	4
Extraordinaires	15	3
Total	38	7

Tableau 3 : Synthèse des réunions ordinaires et extraordinaires du Comité de gestion en 2017

Indicateurs	Ordinaires	Extraordinaires
Nombre des réunions	23	15
Moyenne mensuelle des réunions	4	3
Nombre des recommandations	126	-
Moyenne des recommandations par réunion	5,5	-
Taux global de réalisation des recommandations	99,5%	-
Taux global de réalisation dans le délai (Efficacité hebdomadaire du Comité de gestion)	79%	-
Nombre des manuels ou dossiers importants validés	-	13
Moyenne mensuelle des manuels ou dossiers importants validés	-	2,4



4.5. Partenariats stratégiques et opérationnels

Dans le cadre de la réalisation de ses activités, la CNSSAP a, au courant de l'année 2017, noué cinq partenariats :

4.5.1. Partenariat avec le Gouvernement de la RDC

La CNSSAP, établissement public placé sous la tutelle du Ministre de la Fonction Publique, est en réalité un organe technique de gestion dont le Gouvernement congolais est propriétaire. A ce titre, il est son partenaire naturel. Ce partenariat est avant tout celui avec l'Etat-propritaire. Il se matérialise par l'apport en capital initial, qui constitue le fonds de premier investissement, la désignation de l'équipe managériale ainsi que la prise des textes régissant le nouveau régime de sécurité sociale. Ensuite, ce partenariat est noué avec l'Etat-employeur appelé à verser ses cotisations patronales mensuelles pour chaque agent à hauteur de 6% de son salaire de base. C'est encore à travers ce partenariat privilégié que la retenue à la source de la quote-part de l'Agent public (3%) se matérialise.

L'opération de retenue à la source est facilitée par l'accompagnement technique de la Direction de la Paie du Ministère du Budget. C'est grâce à son concours que sont produits tous les outils techniques de recouvrement des cotisations sociales, à savoir : le Bordereau nominatif des rémunérations (BNR) et les Déclarations de cotisations sociales (DCS).

4.5.2. Partenariat avec l'Intersyndicale Nationale de l'Administration Publique (INAP)

L'INAP représente un partenaire clé dans la mesure où, en tant que syndicat de toute l'administration publique, elle permet à la CNSSAP de remplir son devoir de redevabilité et de transparence envers les cotisants, en contrepartie de sa responsabilité financière. A ce titre, un cadre de suivi trimestriel des activités avec l'INAP a été institué au sein de la CNSSAP, à la suite de la lettre n°INAP/38/PRES/BUREAU/2017 du 14 juin 2017 de l'INAP. L'objectif de ces réunions trimestrielles est de renforcer la transparence, d'établir un climat de confiance entre la CNSSAP et ses affiliés et de s'appuyer sur l'INAP comme relais d'information et pivot de sensibilisation des agents sur les activités de leur Caisse.

4.5.3. Appuis du Projet de Réforme et Rajeunissement de l'Administration Publique (PRRAP)

Dans le cadre de l'accompagnement de la réforme de l'administration publique initiée par le Gouvernement, la Banque mondiale, à travers le Projet de réforme et rajeunissement de l'Administration publique, appuie financièrement et techniquement le processus d'opérationnalisation et de stabilisation des activités de la CNSSAP.

4.5.4. Partenariat avec la Caisse marocaine des retraites (CMR)

Dans le but d'asseoir le régime de sécurité sociale en construction, s'appuyant sur les expériences réussies dans d'autres pays, la CNSSAP a signé un accord de partenariat avec la Caisse marocaine des retraites (CMR) le 05 juillet 2017.

En vue d'amorcer l'exécution de ce partenariat, ces deux Caisses ont adopté le 21 décembre 2017 un premier programme d'actions pour l'exercice 2018.

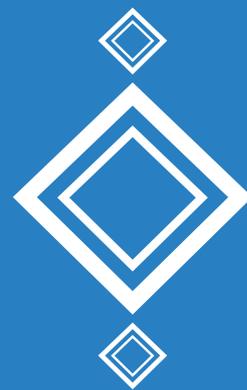
4.5.5. Démarches auprès de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS)

Dans le souci de rendre service aux agents publics de l'Etat selon les bonnes pratiques ou les règles universellement acceptées, la CNSSAP a entamé des démarches d'affiliation à l'AISS. Les démarches étant avancées, ce partenariat verra certainement le jour en début 2018.



CMRAP-PRRAP





5. DISPOSITIF DE MANAGEMENT DES RISQUES



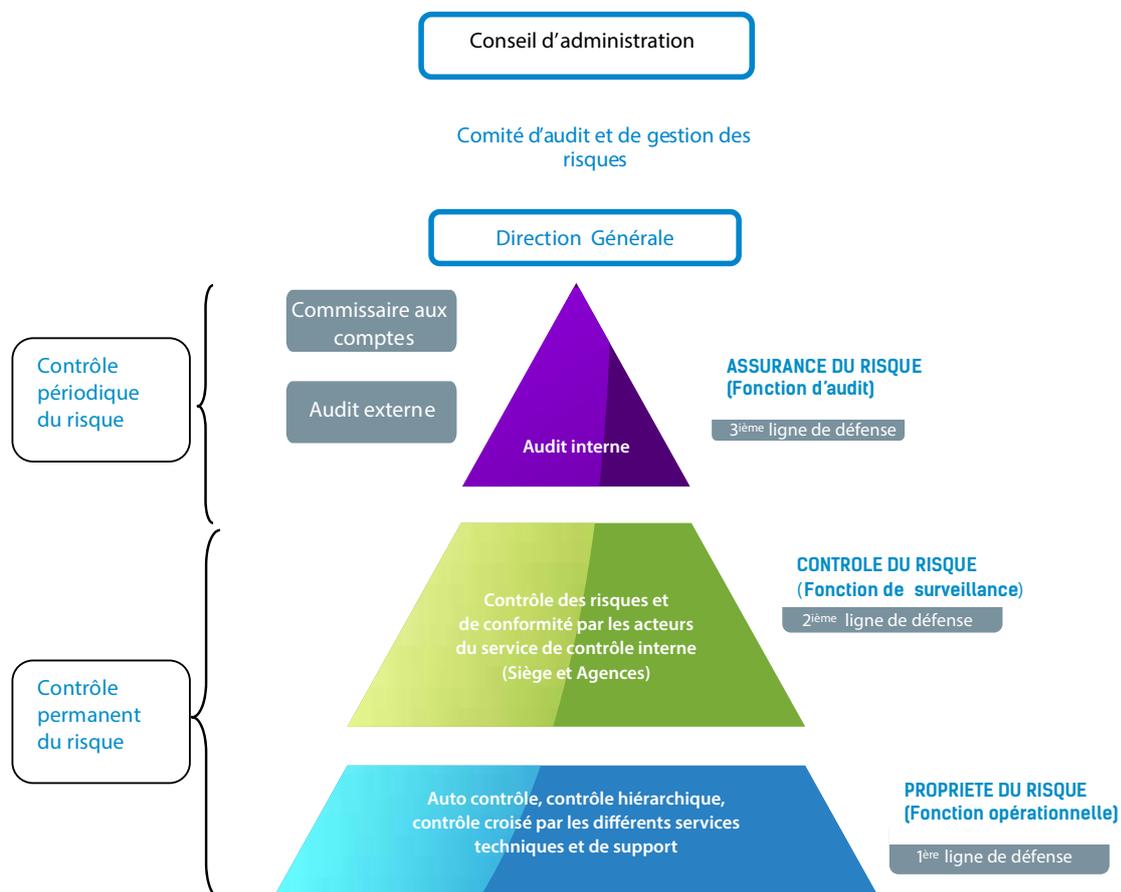
5.1. Organisation de la gestion des risques

En matière de pilotage des risques, l'année 2017 a été marquée par l'élaboration, la validation et l'implémentation du manuel de gestion des risques de la CNSSAP, en deux volumes portant respectivement sur le dispositif général de gestion des risques et la cartographie des risques par processus.

La gestion des risques est un élément fondamental de la gouvernance dans la vie de toute organisation. Le métier de la prévoyance sociale, qui consiste principalement pour la CNSSAP à collecter les cotisations et à verser les prestations auprès de ses assurés, nécessite la mise en place d'un dispositif de gestion des risques efficace et performant. Pour ce faire, les procédures opérationnelles à l'échelle de l'organisation ont été conçues et implémentées pour assurer efficacement cette mission.

La figure 1 renseigne le cadre d'organisation de la gestion des risques prévue à la CNSSAP :

Figure 1 : Cadre organisationnel de la gestion des risques



L'approche de management adoptée par la CNSSAP est celle d'une gestion des risques perçue comme étant une culture institutionnelle. Cette gestion est à la fois collective et permanente.

Elle suppose deux types de contrôle : le contrôle permanent du risque et le contrôle périodique du risque.

Contrôle permanent du risque

Ce contrôle se fait par la première et la deuxième lignes de défense.

► La première ligne de défense est dite ligne des opérationnels ou des propriétaires du risque. C'est à ce niveau que les opérations proprement dites se passent et où le premier contrôle doit s'exercer, et suivra le contrôle hiérarchique ou le contrôle croisé selon le cas.

Le contrôle de la première ligne de défense relève de la responsabilité entière des services et des unités opérationnelles sous le contrôle de leurs services fonctionnels.

► La deuxième ligne de défense est dite ligne des contrôleurs internes ou des surveillants du risque. C'est à ce niveau que les contrôleurs internes, non impliqués dans le processus opérationnel, vérifient la qualité des opérations de façon permanente et a priori, c'est-à-dire avant que le risque ne soit effectivement considéré.

Contrôle périodique du risque

Le contrôle périodique du risque s'opère à partir de la troisième ligne de défense. Cette ligne est appelée la ligne des agents indépendants (auditeurs internes et externes ainsi que des commissaires aux comptes).

Principes majeurs

Cinq principes majeurs encadrent la gestion des risques à la CNSSAP :

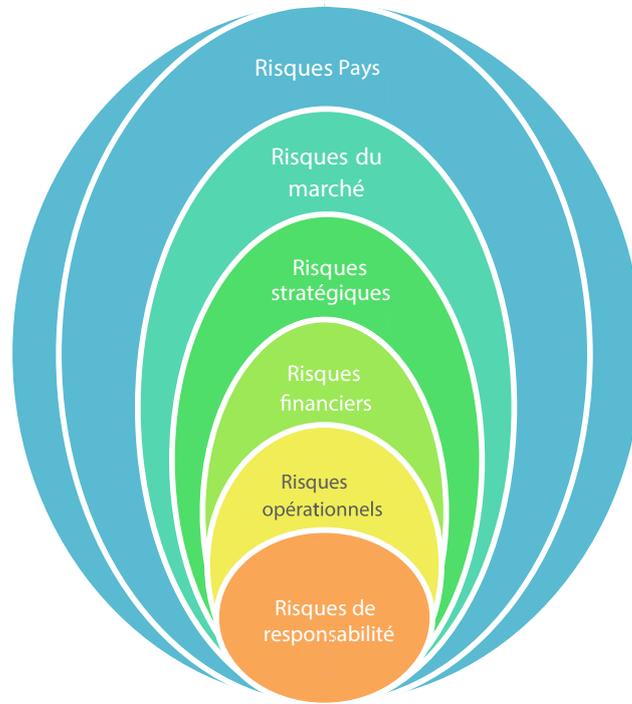
- ne valider que les opérations qui sont en adéquation avec les lois, règlements et procédures de la CNSSAP ;
- la gestion des risques de la CNSSAP doit être une culture institutionnelle ;
- la gestion des risques de la CNSSAP doit être basée sur le système ;
- la gestion des risques travaille a priori et sur les 100% des opérations ;
- la non-existence d'une approche universelle en matière de gestion de risques.



**TOUS SOLIDAIRES,
TOUS BÉNÉFICIAIRES**

5.2. Zoom sur les catégories et types des risques de la CNSSAP

Figure 2 : Familles des risques



Les risques majeurs de la CNSSAP sont regroupés en six catégories ou familles des risques :

- ▶ **Risque de responsabilité** : est la possibilité pour la CNSSAP d'augmentation des dépenses ou de baisse des cotisations dues à des facteurs démographiques et de santé défavorables au régime.
- ▶ **Risque opérationnel** : est la possibilité provenant du processus interne inadéquat ou défaillant, de personnes et systèmes ou d'événements externes à la CNSSAP.
- ▶ **Risque financier** : est la possibilité de perte d'argent suite à une décision non optimale du management ou de la gouvernance dans la gestion de l'actif et du passif de la CNSSAP.
- ▶ **Risque stratégique** : est la possibilité que les décisions stratégiques affectent les expositions sur toutes les autres dimensions connues et à même d'en activer de nouvelles qui sont jusque-là inconnues au niveau de la CNSSAP.
- ▶ **Risque de marché** : est la perte potentielle de revenus ou de la valeur des actifs, passifs et des fonds propres découlant des variations des prix sur le marché.
- ▶ **Risque pays** : est la possibilité de matérialisation d'un sinistre, résultant du contexte économique, politique et social qui peut impacter négativement sur les activités de la CNSSAP.

Pour chaque famille, la CNSSAP a regroupé un certain nombre de risques qui sont mieux détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Familles des risques

Risques de responsabilité
Risque viager
Risque de mortalité élevée de la population cotisante
Risque de rapport démographique défavorable
Risques opérationnels
Risque de fraude ou d'erreurs
Risque informatique
Risque du personnel (défaillance dans la gestion des RH)
Risques de non-conformité et de litiges avec les autorités
Risque de sous-traitance et de co-activité
Risque de sécurité
Risque de litige avec les fournisseurs
Risque de perte ou d'interruption des moyens d'exploitation
Défaillance dans le dispositif de production et de contrôle de l'information financière
Autres défaillances dans le dispositif de contrôle interne
Risques financiers
Risque de contrepartie
Risque de souscription
Risque d'inadéquation des fonds propres
Risque de liquidité
Risque de placement
Risque de déséquilibre financier du régime
Risques stratégiques
Risque de gouvernance
Risque de réputation
Risque juridique
Risque de communication
Risque de non appropriation
Risque du marché
Risque de change
Risque de taux d'intérêt
Risque d'inflation
Risques Pays
Risque politique
Risque économique
Risques naturels

5.3. Démarche de management des risques

L'objectif principal du management des risques à la CNSSAP est de réduire la gravité des risques jusqu'à un seuil qui soit compatible avec les objectifs de l'institution.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de quatre étapes :

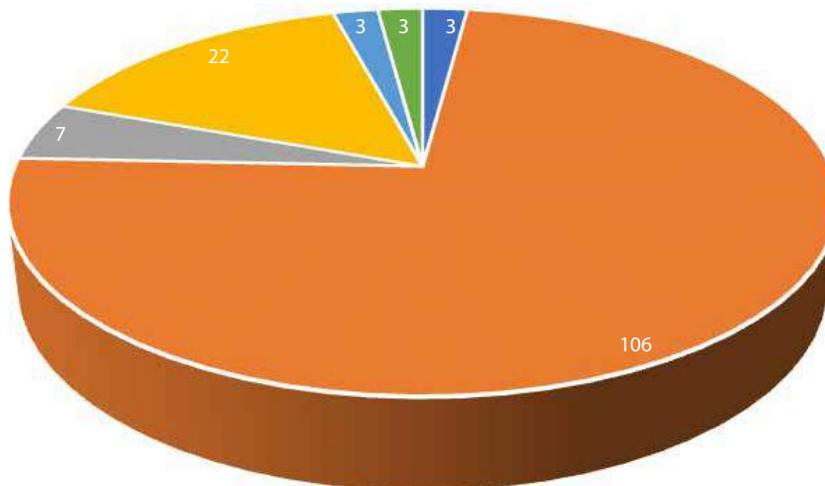
- ▶ L'identification des risques ;
- ▶ L'évaluation des risques ;
- ▶ La mitigation des risques ;
- ▶ La surveillance et le pilotage des risques.

La conjugaison de ces étapes conduit ipso facto à l'élaboration d'une cartographie des risques inhérents aux activités de la CNSSAP.

De la cartographie des risques élaborée à la CNSSAP, 144 événements générateurs des risques ont été identifiés par domaine d'activités qui ont donné lieu à un système de surveillance et de pilotage.

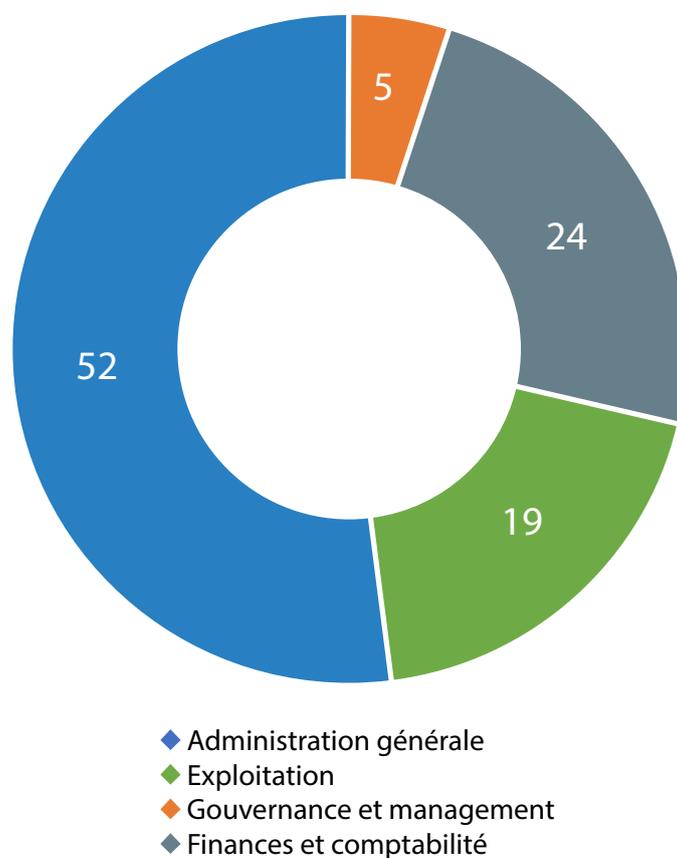
Les graphiques ci-dessous renseignent sur la répartition des événements recensés par famille des risques, par domaine d'activités et en fonction de leur criticité.

Graphique 5 : Répartition des événements des risques / familles des risques

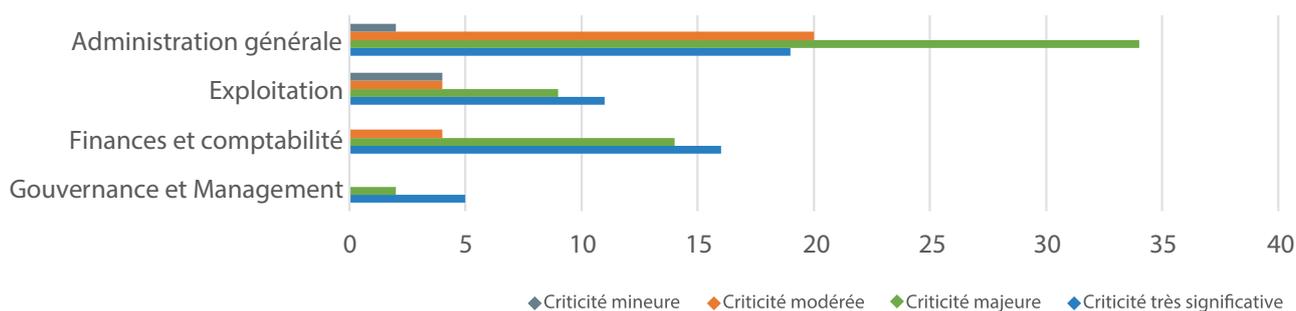


- ◆ Risques de responsabilité
- ◆ Risques stratégiques
- ◆ Risques opérationnels
- ◆ Risques financiers
- ◆ Risques pays
- ◆ Risques du marché

Graphique 6 : Répartition des événements des risques par domaine d'activités

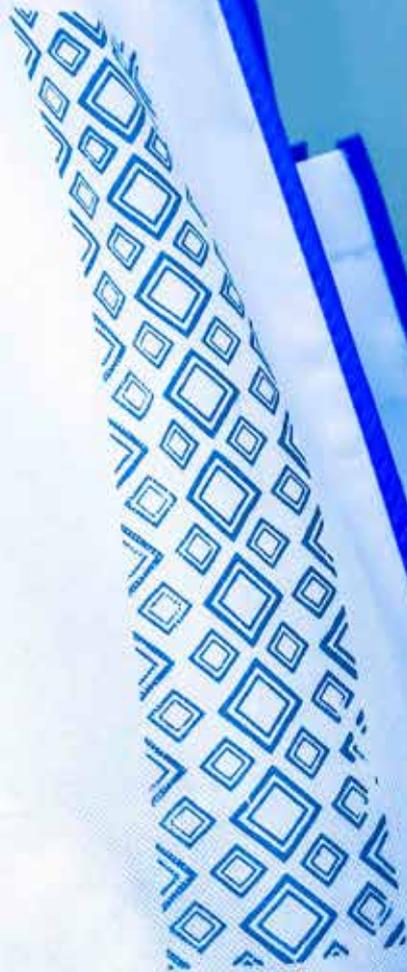


Graphique 7 : Répartition des événements des risques par domaines d'activités en fonction de leur criticité





Caisse Nationale de Sécurité Sociale
des Agents Publics de l'État



4 Allé 4 - 2ème étage
Bâtiment de la Fonction Publique
Koukhnia / Genève
Contact@cns-sap.ch
www.cns-sap.ch



Caisse Nationale de la
des Agents Publics



6. ACTIVITES DE LA CNSSAP



6.1. Regard sur les activités métiers

Le métier de la CNSSAP comporte trois grandes fonctions suivantes :

- ▶ Immatriculation,
- ▶ Recouvrement des cotisations et
- ▶ Gestion des prestations.

Modalités pratiques de retenues sur les rémunérations

Régime de sécurité sociale géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat.

➤ **Rémunération considérée**
Les cotisations sont retenues sur les traitements de base des agents de carrière des services publics de l'Etat.

➤ **Modalités de cotisation**
Les cotisations sont mensuelles et obligatoires pour tous les agents de carrière des services publics de l'Etat, conformément à la Note Circulaire Interministérielle N°022/CAB/ME/MIN.BUDGET/2017, N°008/CAB/ME/MIN.FP/2017 et N°CAB/MIN.FINANCES/2017/001 du 11 juillet 2017.

Procédure d'immatriculation
des assujettis au régime contributif de sécurité sociale géré par la CNSSAP.

Les agents de carrière des services publics de l'Etat, payés, en activité, en détachement, en disponibilité et ceux retraités conformément aux dispositions de la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat, sont tenus de se faire immatriculer à la CNSSAP.

modalités d'octroi des prestations

Régime de sécurité sociale géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat.

➤ **Les prestations prises en compte par la CNSSAP**
 • Pension de retraite;
 • Pension pour invalidité physique;
 • Rente de survie.

➤ **Formalités d'ouverture du droit aux prestations**

Retirer auprès de la CNSSAP (Siège ou Agence de Kinshasa ou encore à télécharger sur www.cnssap.cd) un formulaire de demande de pension ou de rente à remplir.

Deposer le formulaire de demande de pension dûment rempli accompagné des copies des pièces exigées selon la prestation concernée;

Deposer son dossier de demande de pension à l'agence de la CNSSAP avec accusé de réception;

A la réception de la demande de pension, la CNSSAP établit l'authenticité des pièces fournies et la sincérité des déclarations faites;

La CNSSAP tient un registre des demandes de pension sur lequel sont mentionnés notamment le numéro d'immatriculation de l'assuré, le nom du requérant, la nature de la prestation demandée et la décision prise par elle;

Les décisions accordant ou refusant les prestations sont notifiées au demandeur par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre procédé certain de notification.

6.1.1. Immatriculation

L'immatriculation est l'acte par lequel une personne assujettie obligatoirement au régime de sécurité sociale des agents publics se trouve officiellement inscrite par la CNSSAP sur la liste des assurés sociaux. C'est elle qui permet d'établir des dossiers fiables et précis sur la base desquels les droits sont évalués, liquidés et payés. L'immatriculation concerne aussi bien les agents en activité que ceux déjà mis à la retraite. Le processus d'immatriculation se déroule en trois grandes étapes, à savoir :

- ▶ L'enregistrement des assujettis dans le système d'information de la CNSSAP comme assurés sociaux ;
- ▶ L'attribution d'un numéro d'immatriculation unique et définitif à l'immatriculé ;
- ▶ L'octroi d'une carte de sécurité sociale biométrique comportant les empreintes digitales de l'immatriculé.

C'est dans ce cadre que la CNSSAP a procédé, en date du 29 août 2017, au lancement officiel de l'immatriculation des agents publics de l'Etat. Au 31 décembre 2017, 789 agents publics ont été immatriculés à la CNSSAP, soit 85,4% des agents publics mis à la retraite en juillet 2017.



Prise d'empreintes digitales lors du processus d'immatriculation

6.1.2. Recouvrement des cotisations

Le recouvrement des cotisations constitue le moyen par lequel la CNSSAP mobilise les ressources financières pour faire face aux engagements du régime. Le taux global de cotisation est de 9%, soit 3% du traitement de base à charge de l'agent public et 6% à charge de l'Etat-employeur. Le nombre de cotisants au régime au 4ème trimestre 2017 est de 166.016.



Tableau 5 : Statistiques des cotisations au 31 décembre 2017 (en CDF)

Intitulé des postes	Période	Cotisations dues	Cotisations perçues	Solde à recouvrer
Cotisations des agents (part salariale, 3%)	Oct. 17	529 020 647	529 020 647	-
	Nov. 17	529 020 647	529 020 647	-
	Déc. 17	529 020 647	529 020 647	-
Cotisations de l'Etat (part patronale, 6%)	Oct. 17	1 058 041 294	-	1 058 041 294
	Nov. 17	1 058 041 294	-	1 058 041 294
	Déc. 17	1 058 041 294	-	1 058 041 294
Total		4 761 185 823	1 587 061 941	3 174 123 882

La CNSSAP a recouvré un montant total de CDF 1.587.061.941 sur un montant total attendu de CDF 4.761.185.823. Ce qui représente un taux de recouvrement de 33%.

6.1.3. Gestion des prestations

La législation applicable en matière de sécurité sociale des agents publics de l'Etat, en l'occurrence la Loi n° 16/013 du 15 juillet 2016 portant statut général des agents de carrière des services publics de l'Etat prévoit les prestations suivantes s'agissant de la branche des pensions :

- ▶ La pension de retraite ;
- ▶ La pension d'inaptitude physique ;
- ▶ La rente de survie au conjoint survivant (veuf ou veuve) ;
- ▶ La rente de survie servie aux orphelins.

Dans le cadre du régime géré par la CNSSAP, la pension de retraite se calcule à partir de la formule suivante :

$$\text{PENSION} = \text{DERNIER SALAIRE DE BASE} \times \text{DURÉE DE LA CARRIÈRE} \times \text{ANNUITÉ (1,33\%)}$$



MULANDU KIMWANGA Dosithe

Agent public retraité bénéficiaire de la pension

La rente de conjoint survivant équivaut à :

- ▶ **50%** de la pension de l'agent si celui-ci est décédé en étant retraité ;
- ▶ **25%** du dernier traitement d'activité si celui-ci est décédé en cours de carrière.
La rente de survie due à l'orphelin s'élève, par enfant, à :
 - ▶ **10 %** de la pension de l'agent si celui-ci est décédé en étant retraité ;
 - ▶ **4%** du dernier traitement d'activité si celui-ci est décédé en cours de carrière.

Les agents publics ayant bénéficié de l'éméritat à leur mise à la retraite gardent l'intégralité de leur dernier traitement d'activité ainsi que d'autres avantages, conformément à la Loi en vigueur.

La CNSSAP a démarré, le 21 novembre 2017, la réception des dossiers des demandes d'ouverture des droits à la pension. Au 31 décembre 2017, 334 dossiers ont été réceptionnés à l'Agence provinciale de Kinshasa.

6.2. Regard sur les activités de support

Les activités de support sont celles qui viennent en appui au métier pour l'atteinte des objectifs institutionnels. Il s'agit des ressources humaines, des moyens généraux, de la communication et de l'informatique.

Concernant la gestion des ressources humaines, la CNSSAP a procédé au recrutement de son premier personnel en juillet 2017. Ce dernier a été soumis aux contrats d'objectifs et de performance à l'issue d'une formation approfondie sur les questions de sécurité sociale.

Un manuel des procédures de gestion des ressources humaines a été produit et implémenté au courant de l'exercice 2017.

S'agissant des moyens généraux, il a été question des travaux de réhabilitation, rénovation ainsi que d'équipement de la première Agence provinciale de Kinshasa et du Siège provisoire. Un manuel des procédures des moyens généraux a été produit et implémenté au courant de l'année 2017.

Pour ce qui est de la communication, les activités ont essentiellement porté sur le lancement du site web officiel de la CNSSAP, www.cnssap.cd, et plusieurs autres portails web (Facebook, Twitter, YouTube). Par ailleurs, il y a également eu le démarrage de la campagne de communication sur la mise en place d'une nouvelle institution de sécurité sociale destinée aux agents publics. Cette campagne a eu pour thème principal « Tous solidaires, tous bénéficiaires ».

Un manuel des procédures de communication a été produit et implémenté au courant de l'année. Enfin, l'informatique s'est focalisée sur la dématérialisation des activités métier avec le développement et l'implémentation d'un système d'information moderne. Cette dématérialisation se poursuivra avec les fonctionnalités de support en 2018. Un manuel des procédures informatiques a été produit et implémenté en 2017.

6.3. Bilan du programme d'activités 2017

La CNSSAP a effectivement démarré en 2017 ses activités de gestion et d'organisation du régime de sécurité sociale des agents publics de l'Etat. Un programme d'activités a été validé pour la période allant de mars à décembre 2017 et s'est révélé comme un outil fondamental de gestion qui a permis à la CNSSAP d'ajuster les objectifs tout au long de l'année 2017.

Ce programme d'activités a eu comme résultat final le lancement des opérations de la CNSSAP décliné en cinq (05) résultats intermédiaires et 65 activités.

Au courant de l'année 2017, quarante et une (41) activités ont été réalisées.

Vingt-quatre (24) activités initialement prévues pour l'année 2017 n'ont pas été réalisées à cause de certaines contraintes exogènes et ont été reprogrammées pour l'année 2018. Ces activités représentent 36,9% des activités programmées en 2017, et la réalisation de certaines d'entre elles ne dépendaient pas uniquement de la CNSSAP.

En outre, il faut noter la réalisation à 100% des 11 activités non prévues dans le programme d'activités de la CNSSAP 2017.

In fine, durant l'année 2017, la CNSSAP a réalisé cinquante-deux (52) activités, soit quarante et une (41) prévues dans le programme d'activités 2017, 11 non prévues. 24 activités prévues en 2017 n'ont pas été réalisés.

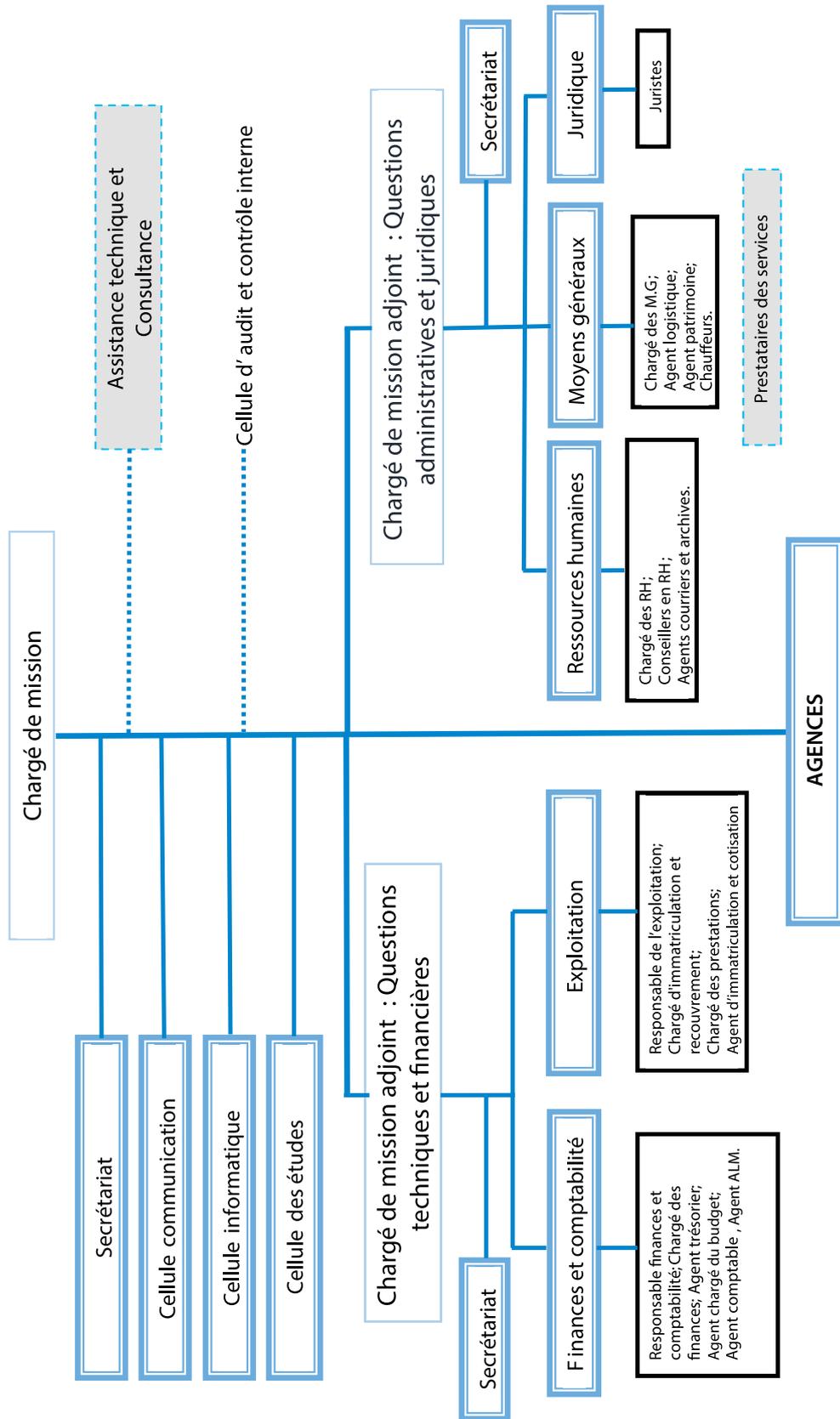




7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET CAPITAL HUMAIN



Figure 3: Organigramme Siège

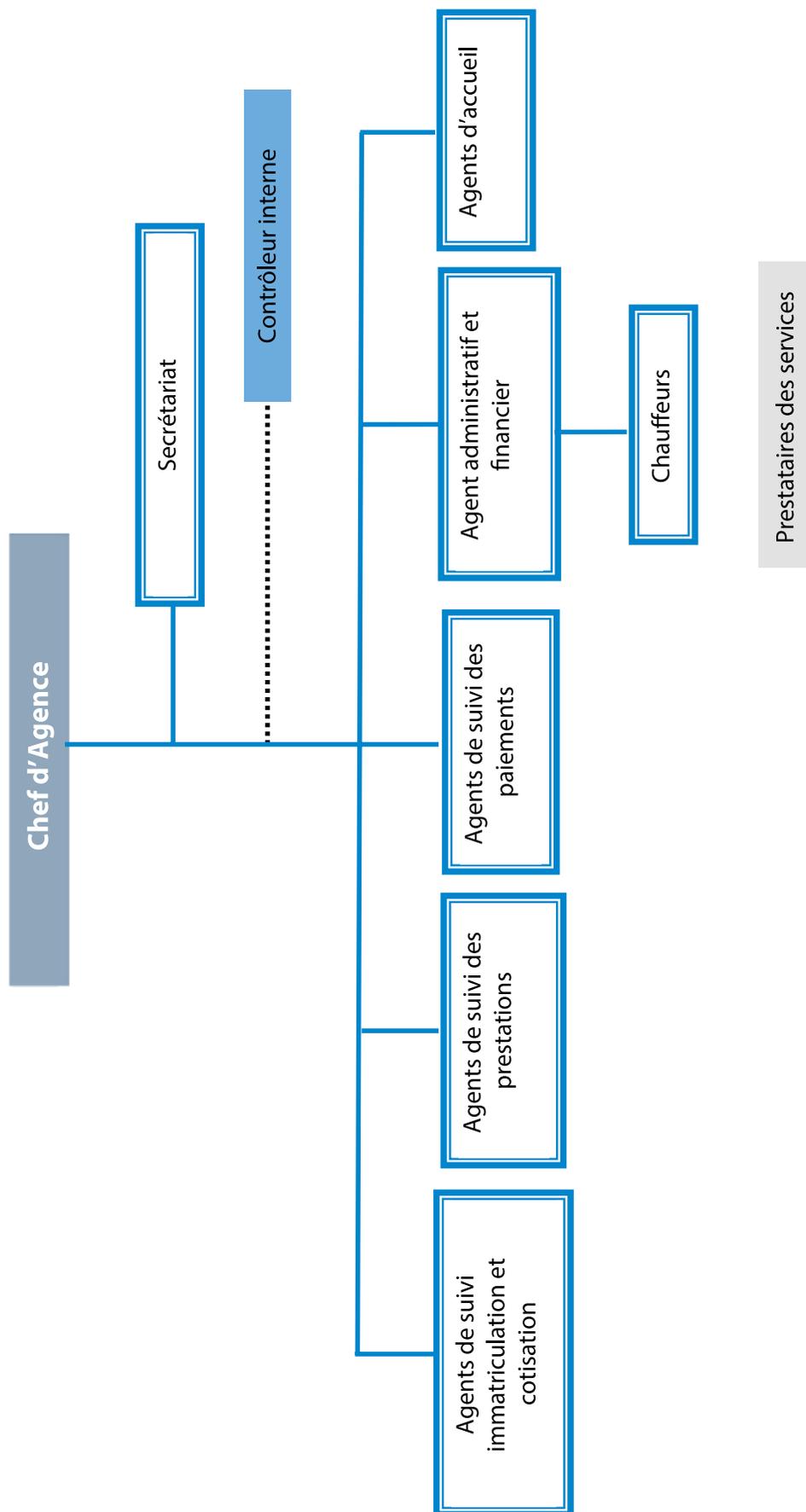


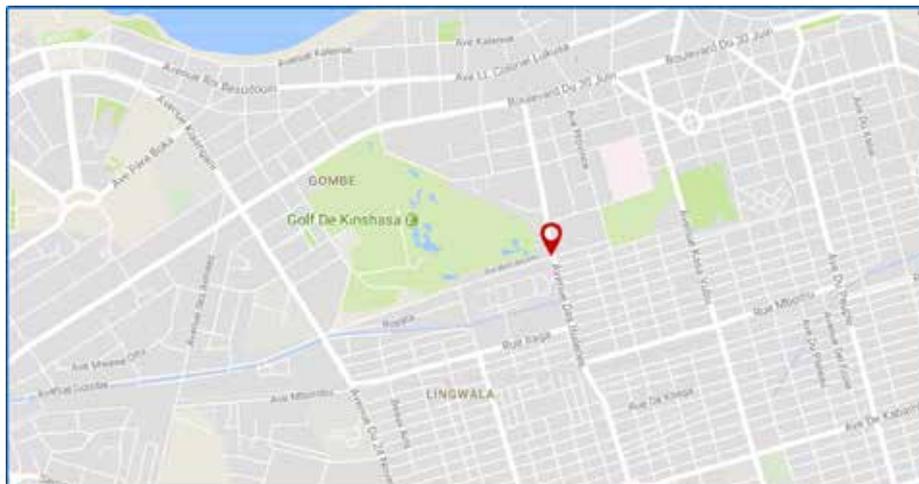


📍 Aile 4, 2ème étage du Bâtiment de la Fonction Publique/ Kinshasa Gombe



Figure 4: Organigramme Agence





📍 Croisement des avenues Mont des Arts & des Huileries, Kinshasa/ Gombe



7.3. Capital humain

Le capital humain de la CNSSAP est constitué du staff et des prestataires des services. Le staff est composé des dirigeants, des cadres et agents. Les prestataires des services sont les consultants, les vigiles et les techniciens de surface. Cette partie du capital humain n'a pas un engagement contractuel direct avec la CNSSAP.

Ce point s'attarde principalement sur le staff et les consultants.

7.3.1. Effectif général

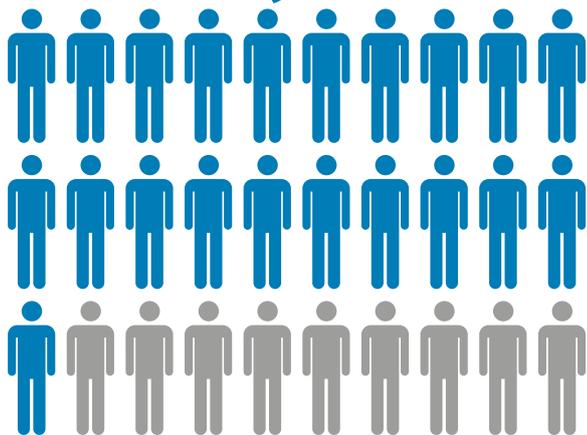
Au cours de l'année 2017, la CNSSAP a fonctionné avec 27 agents, cadres et dirigeants. A ce nombre s'ajoute l'appui de trois consultants techniques nationaux et un international. Ce qui ramène l'effectif total à 31 personnes. Cet effectif est reparti entre le siège et l'Agence de Kinshasa.

Tableau 6. Effectif global

N°	Secteur concerné	H	F	Total
1.	Dirigeants	3	0	3
2.	Personnel affecté à l'Agence CNSSAP/Kinshasa	5	4	9
3.	Personnel affecté au Siège	9	6	15
4.	Consultants	4	0	4
Total général		21	10	31

Il ressort de ce tableau que le 2/3 du capital humain utilisé en 2017 a été constitué des hommes, soit 67,7% de l'effectif. On note par ailleurs que le personnel féminin est fortement représenté au niveau de l'Agence de Kinshasa, avec 44,4% des femmes sur son effectif.

67,7%



44,4%

7.3.2. Niveau d'études des ressources humaines

Le capital humain de la CNSSAP est composé majoritairement des personnes détentrices d'un diplôme de licence (Bac+5) dans différents domaines : mathématique, actuariat, statistiques, économie, gestion financière, droit, sciences de l'information et de la communication (voir graphique ci-contre).

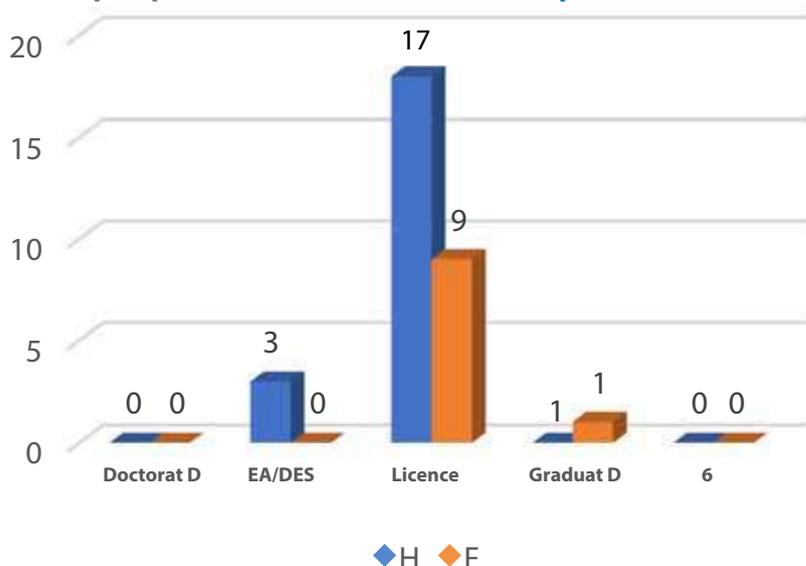
Cela est vrai aussi bien pour le personnel féminin que masculin au regard du tableau ci-dessous.

Tableau 7. Niveau d'études du capital humain

N°	Niveau d'études	H	F	Total
1.	Doctorat	0	0	0
2.	DEA/DES	3	0	3
3.	Licence (Bac+5)	17	9	26
4.	Graduat (Bac+3)	1	1	2
5.	D6 (Bac)	0	0	0



Graphique 8: Niveau d'étude du capital humain



Pyramide d'âges des ressources humaines

Qui veut aller loin ménage sa monture, dit-on. C'est dans ce cadre que la CNSSAP a misé sur le recrutement d'un personnel jeune.

En effet, la moyenne d'âge de l'ensemble du capital humain (hormis les consultants) est de 33 ans, avec une concentration de l'effectif se situant entre 26 et 30 ans (voir pyramide ci-dessous).

Il ressort par ailleurs que le personnel féminin constitue la catégorie la moins âgée de l'effectif de la CNSSAP, car aucune n'a franchi l'âge de 40 ans (voir tableau 8 ci-dessous).

Graphique 9 : Pyramide d'âges

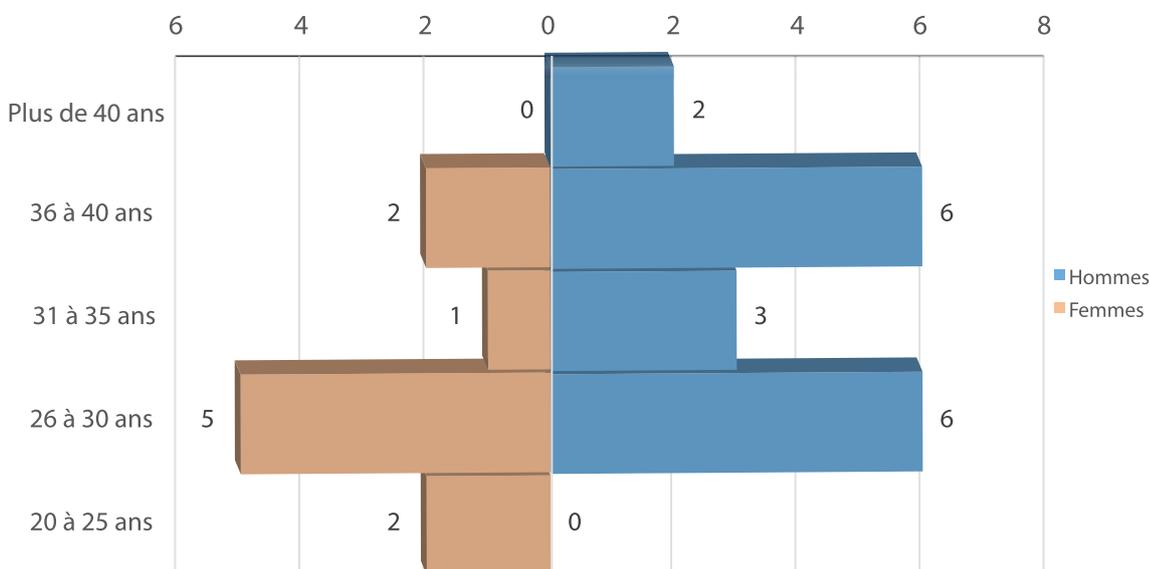


Tableau 8. Effectif par tranches d'âges

N°	Tranche d'âge	H	F	Total
1.	20 à 25 ans	0	2	2
2.	26 à 30 ans	6	5	11
3.	31 à 35 ans	3	1	4
4.	36 à 40 ans	6	2	8
5.	41 à 45 ans	0	0	0
6.	Plus de 45 ans	2	0	2



NOTRE OBJET

ORGANISER ET GÉRER
LES PRESTATIONS
DE SÉCURITÉ SOCIALE
EN FAVEUR DES
AGENTS PUBLICS
ET DE LEURS
FAMILLES.

NOTRE VISION

FAIRE DE LA CNSSAP
UNE INSTITUTION
DE SÉCURITÉ SOCIALE
POUR LES AGENTS
PUBLICS DE RÉFÉRENCE
EN AFRIQUE, ET LE PREMIER
INVESTISSEUR
INSTITUTIONNEL
EN RDC.



8. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS





Au Chargé de mission
**CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE DES
AGENTS PUBLICS DE L'ETAT
"CNSSAP"**
Kinshasa/ République Démocratique du Congo

**RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE LA CNSSAP AU 31 DECEMBRE 2017
(Exprimés en Francs Congolais)**

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels ci-joints, exprimés en Francs Congolais, de la CNSSAP au 31 décembre 2017, qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les états annexés pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CNSSAP au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables édictés par la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale « CIPRES ».

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CNSSAP conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que:

- 3.1 La part des cotisations attendues de l'Etat Congolais pour l'exercice 2017 au titre de financement de la branche des pensions (6% de l'enveloppe globale de la rémunération des agents de carrière des services publics de l'Etat), soit FC 3.174.123.882, n'a pas été libérée (Note 7).
- 3.2 Au cours de l'exercice 2017, la CNSSAP n'a déclaré ni payé l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR). Cette situation présente un risque fiscal.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

*PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,
République Démocratique du Congo*
T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, www.pwc.com

Société par Actions Simplifiée au capital variable de CDF 18.600.000 - RCCM: CDIKINRCCM14-B-4773 - N° Id. Nat. 01-832-N88290C - N° Impôt A0700522B.
Bureau à Lubumbashi - Immeuble BCDC, 1er étage, B.P. 7224, Lubumbashi. T: (243) 99 930 99 02



4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance relatives aux états financiers annuels

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables des organismes de base du régime général de la sécurité sociale, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'établissement de poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'établissement en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'établissement.

5. Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport.

Le 11 juin 2018

ANNEXE :

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de l'établissement afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'établissement ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière à donner une image fidèle ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers annuels et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers annuels ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers annuels conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

8.2. Etats financiers annuels

Tableau 9: Bilan au 31 decembre 2017 (Exprimé en Francs Congolais)

ACTIF	Notes	2017		
		Valeurs Brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Licences et logiciels		86 292 550	22 567 851	63 724 699
Charges immobilisées		281 525 172	42 617 145	238 908 027
Total immobilisations incorporelles	2	367 817 722	65 184 996	302 632 726
Immobilisations corporelles				
Terrains		-	-	-
Autres valeurs immobilisées corporelles	3	188 690 955	18 849 832	169 841 123
Total terrains immobilisations corporelles		188 690 955	18 849 832	169 841 123
Avances et acomptes versés sur immobilisations		-	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participation		-	-	-
Autres immobilisations financières	4	15 696 300	-	15 696 300
Total des immobilisations financières		15 696 300	-	15 696 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		572 204 977	84 034 828	488 170 149
ACTIF CIRCULANT				
Créances d'exploitation Sociale et fiscale				
Fournisseurs, avances versées		-	-	-
Débiteurs divers	5	43 686 400	-	43 686 400
Contribution de l'Etat Congolais	6	3 174 123 882	-	3 174 123 882
Total des créances d'exploitation		3 217 810 282		3 217 810 282
TOTAL ACTIF CIRCULANT		3 217 810 282		3 217 810 282
TRESORERIE – ACTIF				
Banques, chèques postaux, caisses	7	1 531 483 020	-	1 531 483 020
TOTAL TRESORERIE – ACTIF		1 531 483 020	-	1 531 483 020
TOTAL GENERAL		5 321 498 279	84 034 828	5 237 463 451

Les notes 1 à 19 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau 10: Bilan au 31 décembre 2017 (Exprimés en Francs Congolais)

PASSIF	Notes	2017
FONDS PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
Fonds propres		
Dotation-initiale		1 500 000 000
Résultat net de l'exercice		126 899 515
Subvention d'investissement		199 222 684
Provisions réglementées et fonds assimilés		-
Total des Fonds propres	8	1 826 122 199
Dettes financières et ressources assimilées		
Emprunts et dettes financières		-
Provisions financières pour risques et charges		-
Total des dettes financières		-
TOTAL RESSOURCES STABLES		1 826 122 199
PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs d'exploitation		-
Dettes fiscales		-
Prestations à payer	9	224 158 170
Divers passifs		13 059 200
Cotisations et pénalités de retard	10	3 174 123 882
Risques provisionnés		-
TOTAL PASSIF CIRCULANT		3 411 341 252
TRESORERIE – PASSIF		
Banques, découverts		-
TOTAL TRESORERIE – PASSIF		-
TOTAL GENERAL		5 237 463 451

Les notes 1 à 19 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau 11 : Comptes de résultat (Exprimés en Francs Congolais)

	Notes	2017
Produits techniques	11	1 587 061 941
Charges techniques		-
Matières et fournitures consommées	12	(86 975 177)
Transports consommés	13	(30 062 540)
Autres services consommés	14	(308 645 556)
Charges et pertes diverses	15	(505 995 564)
Charges du personnel	16	(249 023 106)
Intérêts reçus		12 839 120
Dotation aux provisions exigibles	17	(224 158 170)
Résultat brut d'exploitation		195 040 948
Dotation aux amortissements	18	(84 034 828)
Résultat net d'exploitation		111 006 120
Résultat sur cession d'immobilisés		-
Résultat avant impôts		111 006 120
Produits exceptionnel		15 893 395
Impôt sur le résultat		-
Résultat net de la période à affecter		126 899 515

Les notes 1 à 19 font partie intégrante de ces états financiers.

8.3. Notes explicatives sur les états financiers au 31 décembre 2017

1. Base de préparation des états financiers

La CNSSAP a adopté les règles de présentation des états financiers prévues par le traité instituant la Conférence Intrafricaine de la Prévoyance Sociale «CIPRES», organe supranational qui procède à la fixation des règles communes de gestion, au contrôle et à l'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires applicables aux divers organismes de prévoyance sociale des pays membres. A ce traité a été annexé un plan comptable de référence, élaboré à la demande des pays membres et dont les principes ont été adoptés par la CNSSAP.

Elle fonctionne sous le système de retraite par répartition c'est-à-dire que les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. Ce système repose sur une forte solidarité entre générations. Les taux de croissance des revenus et de la population active occupée constituent dès lors les deux principaux facteurs d'évolution.

1.1. Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par l'établissement sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change provenant du règlement de ces transactions et de la conversion, à la date de clôture, du solde des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

1.2. Immobilisations corporelles et amortissements

a. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition.

b. Amortissements

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût total de chaque actif sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement estimées sont les suivantes :

- ▶ Agencements et installations : 3 ans
- ▶ Matériel, mobilier et outillage : 5 ans
- ▶ Matériel de transport : 4 à 5 ans

1.3. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation sont enregistrées suivant les règles et principes édités par le plan comptable CIPRES, qui institue une comptabilité d'engagement ou des droits constatés.

Ceci implique les considérations suivantes :

- ▶ Les cotisations sociales sont comptabilisées dès leur déclaration ;
- ▶ Les charges des prestations techniques sont constatées dès leur liquidation.

1.4. Provisions pour charges et pertes

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'établissement a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

1.5. Constatation des produits

Les produits réalisés par l'établissement sont constatés sur la base des cotisations et subventions reçues.

1.6. Régime fiscal

Le décret n° 15/ 031 du 14 décembre 2015 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat « CNSSAP », dispose l'exemption de tous les impôts, droits et taxes y compris les droits proportionnels conformément à la loi sur la sécurité sociale des agents de l'Etat.

Toutefois, l'établissement est tenu de collecter les impôts et taxes dont il est redevable et de le verser au Trésor Public.

2. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Charges immobilisées	Total
Valeurs brutes			
Au 1er janvier 2017	-	-	-
Acquisitions	86 292 550	281 525 172	367 817 722
Au 31 décembre 2017	86 292 550	281 525 172	367 817 722
Amortissements			
Au 1er janvier 2017	-	-	-
Dotations	(22 567 851)	(42 617 145)	(65 184 996)
Au 31 décembre 2017	(22 567 851)	(42 617 145)	(65 184 996)
Valeurs nettes			
Au 31 décembre 2017	63 724 699	238 908 027	302 632 726

Les charges immobilisées sont constituées de dépenses des frais d'établissements et autres frais engagés pour la réhabilitation des locaux du siège social et de l'agence. Elles sont amorties sur une période de 3 années.

3. Autres valeurs immobilisées corporelles

Les autres valeurs immobilisées corporelles se détaillent comme suit (en FC) :

	Matériels et mobiliers	Matériel informatique	Total
Valeurs brutes			
Au 1er janvier 2017	-	-	-
Acquisitions	92 408 876	96 282 079	188 690 955
Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2017	92 408 876	96 282 079	188 690 955
Amortissements			
Au 1er janvier 2017	-	-	-
Dotations	9 480 253	9 369 579	18 849 832
Cessions	-	-	-
Au 31 décembre 2017	9 480 253	9 369 579	18 849 832
Valeurs nettes			
Au 31 décembre 2017	82 928 623	86 912 500	169 841 123

4. Autres immobilisations financières

Le montant de FC 15,7 millions représente la garantie locative versée pour le bâtiment abritant l'agence provinciale de Kinshasa.

5. Débiteurs divers

Le solde des débiteurs divers de FC 43,7 millions comprend essentiellement les loyers, assurances et autres abonnements payés d'avance par l'établissement.

6. Contribution de l'Etat congolais

Le solde de ce compte, FC 3,2 milliards, représente la part non libérée des cotisations attendues de l'Etat employeur pour la période d'octobre à décembre 2017 (Note 10).

7. Banques, chèques postaux, Caisses

Les avoirs en banques et caisses se présentent comme suit (en FC) :

Banques	2017
Compte principal BCDC USD	1 392 025 311
Compte principal BCDC FC	79 260 478
Compte principal PROCREDIT USD	58 655 399
Compte principal ACCESS USD	1 389 725
Compte CNSSAP Huileries USD	98 621
Total banques	1 531 429 534
Caisses	
Caisses	53 486
Total	53 486
Total	1 531 483 020

Les avoirs détenus en banques reprennent les sommes mises à disposition de l'établissement pour le démarrage de ses activités.

Selon l'arrêté Ministériel n°029/ ME/ MIN/ FP/ 2018 du 16 mars 2018 portant modalités de placement des excédents financiers de la CNSSAP, les cotisations reçues au cours de trois dernières années ne peuvent être affectées qu'à des dépôts en compte auprès du Trésor Public ou à un dépôt à terme auprès des établissements de crédits agréés. Au 31 décembre 2017, l'établissement n'a pas encore constitué de dépôts à terme.

8. Fonds propres

Les fonds propres de la CNSSAP au 31 décembre 2017 se présentent comme suit (en FC) :

	Dotation initiale	Réserves	Subventions	Résultats	Total
Au 1er janvier 2017	-	-	-	-	-
Mouvements de l'année	1 500 000 000	-	199 222 684	-	1 699 222 685
Résultat 2017	-	-	-	126 899 515	126 899 515
Affectation	-	-	-	-	-
31 décembre 2017	1 500 000 000	-	199 222 684	126 899 515	1 826 122 199

La dotation initiale de FC 1,5 milliard représente les fonds reçus de l'Etat congolais par l'établissement pour le démarrage de ses activités.

Le montant des subventions de FC 199 millions représente le coût des matériels et équipements reçus de la Banque Mondiale via le Projet de Réforme et Rajeunissement de l'Administration Publique (PRRAP).

9. Prestations à payer

Cette rubrique représente la provision constituée pour les prestations relatives aux dossiers reçus pour les agents admis à la retraite en 2017. Le montant de la pension de retraite à payer correspond au produit du taux de remplacement estimé appliqué sur la rémunération de base de l'agent public au moment de son admission à la retraite.

10. Cotisations et pénalités de retard

Le solde de ce poste, FC 3,2 milliards, représente les cotisations attendues de l'Etat au 31 décembre 2017 (Note 6). Selon les règles et principes édictés par le plan comptable CIPRES, les cotisations dues par l'Etat ou certains de ses démembrements ne doivent pas être enregistrées directement en produits du fait des incertitudes qui pèsent sur leur encaissement à court terme.

11. Produits techniques

Cette rubrique représente les 3% du salaire de base des affiliés. En 2017, la CNSSAP n'a perçu les cotisations des agents qu'au cours du dernier trimestre. Conformément au plan comptable CIPRES et comme indiqué à la Note 10, la quote-part employeur payable par l'Etat n'a pas été reconnue en revenu afin d'éviter de prendre en compte, dans les résultats de la période, des montants aléatoires.

12. Matières et fournitures consommées

Fournitures de bureau et électronique	41 751 694
Electricité, eau, carburant et lubrifiant	12 517 955
Fournitures d'entretien et de petit équipement	25 293 725
Autres	7 411 803
	86 975 177

13. Transports consommés

Frais de voyage et déplacements du personnel	11 248 000
Frais de transport agents en formation	10 800 000
Autres	8 014 540
	30 062 540

14. Autres services consommés (en FC)

Réception 14.1	41 179 845
Autres sous-traitance 14.2	35 058 800
Indemnités de mission 14.3	27 205 250
Autres services extérieurs	24 379 155
Frais de gardiennage	23 588 560
Lignes spécialisées informatiques	20 933 600
Frais de formation, congrès, colloques	19 612 366
Loyers et charges locatives	18 506 300
Autre rémunération pour agent extérieur	18 280 500
Autres frais et commissions bancaires	16 593 956
Autres	63 307 224
	308 645 556

14.1. Le montant de FC 41 millions représente essentiellement les dépenses engagées pour l'inauguration et de l'équipement de l'agence provinciale de Kinshasa.

14.2. Ce poste est principalement constitué des honoraires payés au Bureau Central de Coordination « BCCo » pour le recrutement du personnel de la CNSSAP.

14.3. Cette rubrique représente essentiellement les indemnités et frais de séjours payés aux mandataires dans le cadre de leurs missions de services.

15. Charges et pertes diverses (en FC)

Rémunération des dirigeants non salariés	495 510 160
Autres	10 485 404
	505 995 564

La rémunération de FC 495 millions a été versée aux différents mandataires pour la période de janvier à décembre 2017.

16. Charges de personnel

Les charges du personnel se détaillent comme suit (en FC) :

Rémunérations	152 134 320
Indemnités diverses	59 483 236
Frais médicaux	32 106 650
Autres	5 298 900
	249 023 106

17. Dotation aux provisions exigibles

Pour l'exercice 2017, ce poste comprend un montant de FC 224 158 170 représentant la provision constituée pour les prestations relatives aux dossiers reçus pour les agents admis à la retraite en 2017 (Note 9).

18. Dotations aux amortissements

Ce poste est constitué comme suit (en FC) :

Dotations aux amortissements des charges immobilisées	42 617 145
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	18 849 832
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	22 567 851
	84 034 828

19. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2017, l'établissement n'a donné ni reçu d'engagements financiers devant être inscrits hors bilan.

Tableau 12 : Tableau de financement des ressources et des emplois au 31 décembre 2017 3ème partie

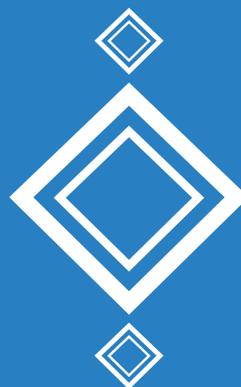
Résultat de l'exercice (A)	126 899 515
Dotations aux amortissements et provisions (B)	308 192 998
Capacité d'autofinancement C= (A)+ (B)	435 092 513
Apport en capital (D)	1 500 000 000
Subvention d'investissement et d'équipement E	199 222 684
Total des ressources durables (F)= C+D+E	2 134 315 197
EMPLOIS STABLES	
Immobilisations Incorporelles	367 817 722
Immobilisations corporelles	188 690 955
Immobilisations financières	15 696 300
Total des emplois (G)	572 204 977
Ressources nettes ou fonds de roulement (H) = F-G	1 562 110 220
Débiteurs divers	43 686 400
Variation des actifs d'exploitation (I)	43 686 400
COTISATIONS, MAJORATIONS ET PENALITES DE RETARD A VENTILER	
-Dépenses à régulariser	13 059 200
Variation des passifs d'exploitation (J)	13 059 200
Besoin en fonds de roulement K=J-I	(30 627 200)
Utilisation de variation de fonds de roulement L=H+K	1 592 737 420
Variation de trésorerie nette	1 531 483 020
Variation des disponibles	1 531 483 020



NOS VALEURS (TRIPLE)

- TRANSPARENCE
- RESPECT
- INTEGRITE
- PROFESSIONNALISME
- EXCELLENCE

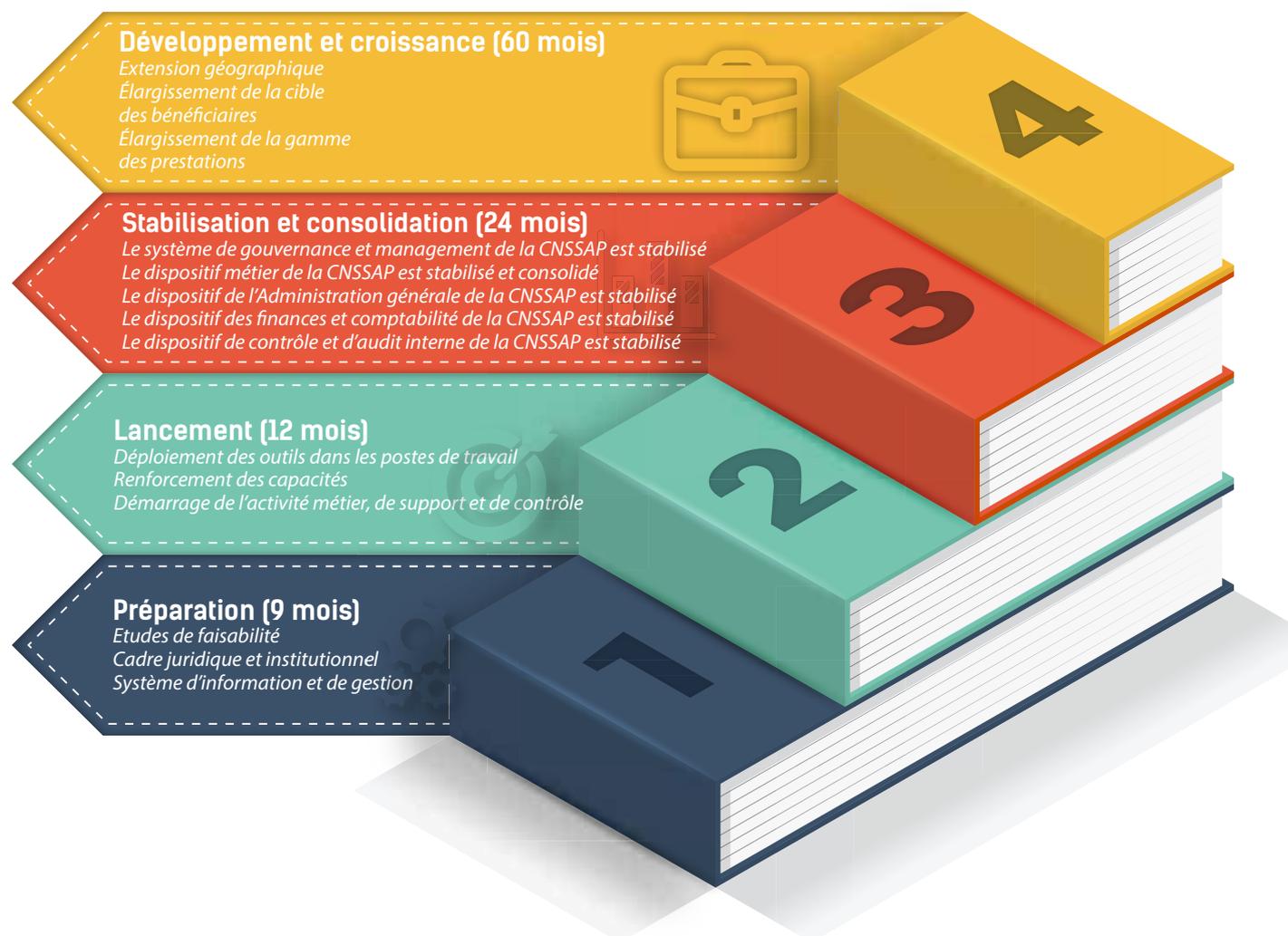
NOTRE POLITIQUE QUALITE
SE RESUME EN UNE PHRASE :
LA SATISFACTION
DE NOS CLIENTS
(COTISANTS
ET BENEFICIAIRES).



9. PERSPECTIVES D'AVENIR



Le processus de mise en place et d'opérationnalisation de la CNSSAP se décline en quatre phases comme l'indique la figure suivante :



La phase de préparation ayant été réalisée entre 2015 et 2016, l'année 2017 a été celle du lancement, du déploiement des outils dans les postes de travail, du renforcement des capacités et du démarrage effectif des activités métier, de support et de contrôle.

Pour l'année 2018, la CNSSAP consacrera ses efforts dans la stabilisation et dans la consolidation de ses activités à travers l'ajustement et le recadrage des opérations techniques, de support et de contrôle. Il sera notamment question de payer les pensions des dossiers réceptionnés, consolider le cadre juridique et institutionnel, mettre en œuvre les activités arrêtées dans le cadre du partenariat CNSSAP-CMR, automatiser toutes les opérations de la CNSSAP et sécuriser son parc informatique.

Dans la perspective de remplir sa mission d'investisseur institutionnel, la CNSSAP prévoit le lancement de l'activité de gestion des placements et de la gestion ALM en 2018.

Aussi, en vue de couvrir tous les agents publics et de rompre avec un système de sécurité sociale à plusieurs vitesses, la CNSSAP va entamer les réflexions sur l'extension de la couverture à d'autres catégories d'assurés, en commençant par la remise dans le circuit d'adoption de la loi sur la sécurité sociale des agents publics de l'Etat actualisée. Dans la même lignée, les études sur la déconcentration des activités de la CNSSAP seront amorcées.

Le lancement des activités de la cellule d'audit interne, la mission d'audit externe et l'adhésion à l'AISS sont d'autres activités majeures prévues en 2018.



Mes **cotisations**,
au régime de
la **CNSSAP**
me **garantissent**
un **niveau de**
vie décent
au moment
de la **retraite**
à moi
et ma famille.



TOUS SOLIDAIRES,
TOUS BÉNÉFICIAIRES



Ministère de la Fonction Publique



BANQUE MONDIALE



CMRAP-PRRAF

RAPPORT ANNUEL 2017





CMRAP-PRAP



BANQUE MONDIALE

